

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 24 MARS 2022**

Année scolaire : **2021/2022**

Numéro de séance : **4**

Date de convocation : **16/03/2022**

Présidence de : **M. Cédric SZOSTAK**

Quorum : **16**

Nombre de présents : **21**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Validation du PV de C.A. tenu le 01/02/2022
2. Contrats et conventions
3. DBM 2021
4. COFI 2021 + Affectation du résultat
5. Ventilation des crédits pédagogiques globalisés
6. Ventilation de la dotation Fonds Sociaux
7. Evolution de la carte comptable
8. Règlement intérieur
9. Sorties et voyages
10. Informations diverses de Madame la Provisseure Adjointe
11. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, au secrétariat de direction).

Signatures,

Le Président,

Cédric SZOSTAK

Le secrétaire de séance,

Jérôme PRUVOST

# PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 24/03/2022

Qualité	Nom – Prénom Titulaires	
<b>Administration (membres de droit)</b>		
Chef d'établissement	SZOSTAK Cédric	X
Cheffe d'établissement adjointe	FROMONT Virginie	X
Adjoint gestionnaire/agent comptable	DHUREN Véronique	X
Conseillère principale d'éducation (CPE)	LEFEBVRE Caroline	X
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT)	PRUVOST Jérôme	X

## Personnalités / Elus locaux

Collectivités de rattachement (Région Hauts-de-France)	COLSON Aurore	
	CASTIGLIONE Salvatore	
Municipalité	ANDRIS Joëlle	
	CAUDRELIER Elisa	
Personnalité qualifiée	BRIGNOU Marc	

## Nom – Prénom Suppléant

### Personnels de l'établissement

Personnels d'enseignement et d'éducation

DUPONT Daniel	X
BODET Bénédicte	X
LAMACZ Hélène	
DELAYEN Karine	X
LASSELIN Frank	
PANTONE Estelle	X
MACHUT Joffrey	X

BERTRE Damien	
ABAROUCHE Nadia	
ABRAHAM Willy	
BALMER François	
CATTAN Agnès	X
MASCREZ Nathalie	
DOYEN Carole	

Personnels administratifs techniques et ouvriers, sociaux et de santé

DESPINOY Christophe	X
GAUDRY Sylvain	X
BENOIT Laurie	X

DEJAEGER Christine	
DELHAYE Jean	
HARBONNIER Jean-Baptiste	

## Parents d'élèves et élèves

Elus parents d'élèves

FINET Marie-Pascale - FCPE	X
AJENGUI Carole - FCPE	X
FOUCART Patrick - FCPE	X
DESSAILLY Matthieu - PEEP	X
FLAHAUT Anne-Hélène - PEEP	X

BENAICHE Yamina	
HUBERT Emmanuelle	
PETIT Stéphane	
LOIRE Fabrice	
PARENT Juliette	

Elèves

LHOMME Zakari – 2nde2	X
AIT AHMED Ibtissem – TG02	
RODRIGUEZ Diego – 1G07	
CARLIER Clément – 1STL2	
LEBRUN Mila – TG03	X

LEBON Ezoha – 2nde2	
ZAOUCHI Syrine – TG02	
MERCIER Esther – 1G06	
MOULARD Valentin – 1STL2	
LEFEBVRE Emeline – TSTLBIO1	

**Total : 18/30 (en début de séance)**

---

A **17H20**, la séance du conseil d'administration (CA) débute en présence de **18 membres**. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur LHOMME Zakari arrive à 17H30, le CA compte désormais **19 membres**

Monsieur DESSAILLY Matthieu arrive à 18H04, le CA compte désormais **20 membres**

Madame BODET Bénédicte arrive à 18H05, le CA compte désormais **21 membres**

Le secrétariat de séance échoit à Monsieur Jérôme PRUVOST, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

### Introduction

Monsieur le Proviseur adresse ses plus sincères remerciements à Sandrine MILLET, secrétaire de direction, les parents d'élèves, les équipes enseignantes et l'ensemble des personnels de la communauté éducative qui ont contribué à la Journée Portes Ouvertes « entrée en seconde ». Plus de 800 visiteurs se sont déplacés au cours de la journée. Un bilan sera effectué pour améliorer l'organisation de celle prévue en 2023.

#### 1. Validation du PV de C.A. tenu le 01/02/2022

Le PV de CA est validé à l'unanimité.

## 2. Contrats et conventions

Tous les contrats et conventions sont validés à l'unanimité, soit 19 membres pour.

- Convention CHCH-MERM : Adhésion au comité d'harmonisation des centres de formation de manipulateurs en électroradiologie médicale.

Acte 2022-62 VOTE : 19 pour / 0 contre

- Contrat TURBO-SELF : Contrat qui permet l'utilisation du logiciel de restauration.

Acte 2022-64 VOTE : 19 pour / 0 contre

- Convention JOURNALISTE : Convention précisant les modalités d'intervention d'une journaliste dans le cadre d'un accompagnement documentaire autour du développement durable. L'intervention de la journaliste est prévue le 16 mai 2022.

Acte 2022-65 VOTE : 19 pour / 0 contre

- Contrat PORTAILS : Marché à procédure adaptée qui a pour objet la vérification périodique, l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement des portails de l'établissement.

Acte 2022-66 VOTE : 19 pour / 0 contre

- Convention EIFFEL : Convention de groupement de commandes passé avec le lycée Eiffel pour une durée de 3 ans pour l'entretien des sols et l'hygiène en restauration.

Acte 2022-75 VOTE : 19 pour / 0 contre

- Convention REGION (BOF) : Convention d'adhésion au marché BOF (beurre, œufs, fromages, produits laitiers, traiteur frais). Ce marché est signé pour 2 ans à compter du 01/01/2023.

Acte 2022-76 VOTE : 19 pour / 0 contre

- Contrat LA POSTE : Avenant n°10 relatif au contrat de La Poste signé en décembre 2008 qui revoit les conditions financières pour l'acheminement du courrier du lycée.

Acte 2022-79 VOTE : 19 pour / 0 contre

- Contrat PLG : Contrat précisant les modalités de mise à disposition par la société PLG d'appareils distributeurs / doseurs de papier toilette.

Acte 2022-80 VOTE : 19 pour / 0 contre

- Contrat AUTEUR : Contrat signé dans le cadre du projet autour de la thématique « Egalité des femmes ». Ce contrat précise les conditions de la réception d'un auteur dans l'établissement dont l'intervention est prévue le 17/05/2022.

Acte 2022-81 VOTE : 19 pour / 0 contre

### 3. DBM 2021

#### **Prélèvement FDR de l'ordre de 71200€ : adopté à l'unanimité**

- Administration et logistique : 54 000€
  - Viabilisation : 50 000€
  - Mobilier : 4 000€
- Activités pédagogiques : 10 200€
- Opérations en capital : 7 000€

#### **Désaffectation de la dotation globalisée : -2473.46€ adoptée à l'unanimité**

- Frais de stage : - 2 247.16€
- Droits de reprographie : -226,30€

Acte 2022-72 VOTE : 21 pour / 0 contre

Acte 2022-73 VOTE : 19 pour / 0 contre

#### **Affectation des fonds sociaux : 3858.05€ adoptée à l'unanimité**

- Fonds sociaux cantine : 1 358,05€
- Fonds sociaux lycéens : 2 500,00€

Acte 2022-71 VOTE : 21 pour / 0 contre

Mme DHUREN rappelle l'utilisation faite des dons de la fédération de parents PEEP et le reliquat de 875.31 € dont l'utilisation fera l'objet d'une information ultérieure.

Acte 2022-74 VOTE : 21 pour / 0 contre

### 4. COFI 2021 + Affectation du résultat

Le compte financier est adopté à l'unanimité, soit 21 membres.

Acte 2022-68 VOTE : 21 pour / 0 contre

Affectation du résultat : adopté à l'unanimité, soit 21 membres.

Acte 2022-70 VOTE : 21 pour / 0 contre

### 5. Ventilation des crédits pédagogiques globalisés

La ventilation de la dotation globalisée se décompose comme suit :

- Désaffectation pour 226.30 € aux droits de reprographie.
- Désaffectation pour 2 247.16 € aux frais de stage.

Acte 2022-72 VOTE : 21 pour / 0 contre

## 6. Ventilation de la dotation Fonds Sociaux

Le Proviseur rappelle que la politique d'attribution des fonds sociaux est une priorité pour l'établissement et notamment pour l'accompagnement des élèves les plus fragiles dans des domaines bien ciblés. La somme de 3 858.05 € sera affectée sur le fonds social Cantine (1 358.05 €) et sur le fonds social Lycéen (2 500.00 €).

Monsieur le Proviseur remercie chaleureusement Madame PAGACZ, assistante sociale, et Monsieur DIVERCHY au service intendance pour la qualité de leur travail.

Acte 2022-71 VOTE : 21 pour / 0 contre

## 7. Evolution de la carte comptable

**La carte comptable de Madame DHUREN, gestionnaire-agent comptable évolue.**

**4 EPLE supplémentaires à piloter à partir du 01 septembre 2022.**

Rattachement des établissements suivants

- Collège Charles Eisen,
- Collège Chasse Royale
- Collège Paul Langevin de Trith saint Léger,
- Lycée Professionnel Léonard de Vinci de Trith Saint Léger,
- Avis des membres du conseil d'administration
  - Avis favorables : 16
  - Avis défavorables : 0
  - Abstention : 5

Acte 2022-77 VOTE : 16 pour / 5 abstentions

## 8. Règlement intérieur

Après envoi à la cellule juridique du Rectorat, celle-ci nous demande 2 précisions qui se traduisent par l'ajout de 2 paragraphes.

Lecture faire par Madame LEFEBVRE, CPE.

« Ajout des 2 paragraphes »

Monsieur le Proviseur remercie à nouveau le groupe de travail qui a permis la mise à jour du règlement intérieur dans le carnet de correspondance.

Monsieur le Proviseur profite de cette occasion pour mettre à l'honneur Monsieur PRONAU, enseignant d'Arts Plastiques au sein de notre structure, qui a piloté un groupe d'élèves pour proposer une page de garde personnalisée du nouveau carnet de correspondance 2022/2023.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité, soit 21 membres pour.

Acte 2022-69 VOTE : 21 pour / 0 contre

## 9. Sorties et voyages

Les projets de sorties et voyages sont votés à l'unanimité, soit 21 membres pour.

- Sorties prévues du 02/05/2022 au 21/06/2022  
Acte 2022-63 VOTE : 21 pour / 0 contre
- Sorties prévues du 25/02/2022 au 01/05/2022  
Acte 2022-67 VOTE : 21 pour / 0 contre
- Sorties prévues les 17/06/2022 et 04/07/2022 au Val Joly  
Acte 2022-78 VOTE : 21 pour / 0 contre

## 10. Informations diverses de Madame la Provisoire Adjointe


Madame FROMONT donne le calendrier des épreuves de spécialités et les modalités d'organisation à appliquer ainsi que le protocole retenu par la direction pour le bien-être de nos élèves dans le cadre de leurs révisions et repos après examens.

Madame FROMONT explicite les indicateurs utilisés pour définir le classement observé sur différents supports ressources tels que « la voix du Nord », « l'internaute », etc.

Monsieur Le Provisoire rappelle que ces indicateurs sont importants et permettent au Chef d'établissement de définir une politique pédagogique et éducative et de prendre les dispositions nécessaires pour répondre aux besoins identifiés dans l'intérêt des élèves.

Monsieur le Provisoire exprime son attachement à l'école et au bien-fondé des actions portées par l'ensemble de la communauté éducative.

Ci-après les copies des diapositives projetées



**INDICATEURS DE RÉSULTATS  
DU LYCÉE DE L'ESCAUT**




SESSION 2021

depp Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance

LYCÉE DE L'ESCAUT  
SAINT-REMY

depp

CONSEIL D'ADMINISTRATION - 24 MARS 2022



**À quels objectifs répondent les indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL) ?**

Au niveau national :




- Rendre compte des résultats du système éducatif : une photographie, un **diagnostic des actions des lycées publics et privés**
- Mettre à disposition des **outils de pilotage** pour les recteurs et chefs d'établissements

Au niveau local :

- Mettre à disposition des **outils de pilotage** pour les recteurs et chefs d'établissements
- Apporter des **éléments de réflexion** pour les enseignants et les équipes éducatives
- Donner des **éléments d'information** pour les parents d'élèves

depp

24 MARS 2022






**Quels sont les indicateurs de valeur ajoutée (IVAL) ?**

- Le **taux de réussite** au baccalauréat (nombre de bacheliers / nombre de présents au bac) est un indicateur classique, mais il ne porte que sur l'année de terminale.
- Le **taux d'accès** au baccalauréat (probabilité d'obtenir le bac à l'issue d'une scolarité entière dans le lycée, y compris en redoublant) dans l'établissement rend compte de la manière dont le lycée accompagne ses élèves depuis leur entrée dans l'établissement.
- Le **taux de mentions** (nombre de bacheliers avec mentions / nombre de présents au bac).

Ces indicateurs fournissent des approches complémentaires pour évaluer ce qu'apporte un lycée en matière d'accès au baccalauréat.

depp

24 MARS 2022



**Ces taux varient en fonction du profil des élèves accueillis dans l'établissement**

- Les **caractéristiques individuelles des élèves** (notes aux épreuves écrites du brevet, catégorie socio-professionnelle, retard scolaire) **déterminent statistiquement leurs résultats.**
- Or tous les lycées n'accueillent pas les mêmes profils d'élèves.
- En conséquence, on s'attend logiquement à ce que certains lycées aient de meilleurs résultats au baccalauréat que d'autres : On peut ainsi calculer un taux « attendu » (de réussite, d'accès ou de mention) pour chaque lycée ou chaque filière.

depp

24 MARS 2022

## Du taux brut à la valeur ajoutée

Pour chacun des indicateurs sont ainsi calculés :

- Le **taux constaté**
- Le **taux « attendu »** (qui dépend des caractéristiques des élèves)

La valeur ajoutée s'obtient ensuite :

$$\text{Valeur ajoutée} = \text{Taux constaté} - \text{Taux attendu}$$

⇒ Un lycée a une valeur ajoutée positive si son taux constaté dépasse les valeurs « attendues », négative dans le cas contraire.

Dapp

24 MARS 2022

## Le taux d'accès au baccalauréat de notre établissement

Taux d'accès de la seconde, de la première et de la terminale au baccalauréat 2021				
Probabilité qu'un élève obtienne le baccalauréat dans l'établissement s'il y est entré en seconde, en première ou en terminale				
Niveau	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Effectifs à la rentrée 2021
De la 2 <sup>nde</sup> au bac	88	89	- 1	417
De la 1 <sup>ère</sup> au bac	98	96	+ 2	365
De la Term. au bac	99	98	+ 1	298

Dapp

24 MARS 2022

## Le taux de réussite au baccalauréat de notre établissement

Taux de réussite au baccalauréat 2021				
Part de bacheliers parmi les élèves ayant passé le baccalauréat				
Série	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Nombre d'élèves présents au bac
Toutes séries	98	97	+ 1	353
Série Générale	99	98	+ 1	291
Série STL	95	94	+ 1	62

Dapp

24 MARS 2022

## Le taux de mentions au baccalauréat de notre établissement

Taux de mentions au baccalauréat 2021				
Part de bacheliers avec mentions parmi les élèves ayant passé le baccalauréat				
Série	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Nombre d'élèves présents au bac
Toutes séries	68	70	- 2	353
Série Générale	72	74	- 2	291
Série STL	50	52	- 2	62

Dapp

24 MARS 2022

Question de Madame FLAHAUT : comment les fédérations de parents d'élèves pourraient-elles s'impliquer pour accompagner les élèves en manque de confiance ?

Le Proviseur sera le point régulièrement avec les fédérations afin d'évoquer cet aspect et rappelle son attachement au bien être à l'école.

Question de Madame CATTAN : Quelles sont les perspectives en termes de fluidité pour cette année ?

Réponse de Madame FROMONT : il faut rester prudent, ceci-étant nous devrions connaître une stabilité dans les parcours des élèves.

Monsieur le Proviseur rappelle que nos élèves sortent d'une crise sanitaire sans précédent, que celle-ci a eu un impact fort pour des élèves et qu'il nous faut être patient. Il rappelle avoir toute confiance dans l'accompagnement pédagogique que leur proposent les enseignants au quotidien. Il sera important dans les deux années à venir de se souvenir combien les élèves et les étudiants ont été fragilisés ; à nous de leur rendre de la confiance et de tout mettre en place pour les faire progresser.

### 11. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, au secrétariat de direction).

Question des agents sur les dégradations des toilettes.

Réponse de la direction :

Monsieur le Proviseur regrette et condamne les dégradations récentes survenues dans les toilettes de l'établissement.

Madame Lefebvre informe l'assemblée que des contrôles réguliers de surveillance seront accentués et que l'usage des toilettes pendant les cours doit rester exceptionnel.

Fin de la séance du CA à **20h00**